



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : communistes-hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

19/02/2024

Résumé des questions économiques et sociales: **semaine n° 162 du 19 février 2024**

QUARTIERS POPULAIRES : DES COLLECTIFS D'HABITANTS PROTESTENT CONTRE LA DÉMOLITION DE LEURS LOGEMENTS !

Rassemblées devant l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, une centaine de personnes issues de nombreuses villes de toute la France ont réclamé la réhabilitation de leur immeuble plutôt que la destruction. Une délégation a été reçue par la directrice de l'Anru, Anne-Claire Mialot.

Ils ont fait plusieurs centaines de kilomètres pour se réunir devant le siège de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, à Pantin (Seine-Saint-Denis). Depuis Toulouse, Grenoble, Marseille, Lille, Roubaix ou Amiens, une cinquantaine de collectifs d'habitants de quartiers populaires et d'associations ont organisé, ce mercredi 7 février, une action devant le siège ultramoderne de l'Anru, pour protester contre la démolition de leurs habitations.

Certains collectifs sont venus en groupe, comme la petite vingtaine de personnes qui a quitté Besançon à l'aube. Bruno, de l'antenne locale de la Confédération nationale du logement en fait partie. Il habite le quartier de la Planoise où se trouvent 6.000 logements sociaux. « *Environ 1.200 vont être démolis* », regrette-t-il. « *Les logements sont plutôt en bon état. Mais cela ne suffit pas pour la municipalité qui considère qu'il y a trop de pauvres. Elle veut faire de la place pour reconstruire des logements destinés à des ménages plus aisés. Sous couvert de mixité sociale, on rejette les plus précaires qui vivent là depuis des années.* »

Démolition apprise par la presse !

C'est le cas de Dalila. Elle fait partie des derniers locataires à ne pas être partis de l'immeuble de onze étages. « *J'ai su que mon logement allait être démolé dans une revue locale, un peu par hasard. Et puis en novembre 2022, on a reçu une lettre nous expliquant que le préfet avait accepté la démolition du bâtiment* », raconte celle qui loge dans le quartier depuis près de 18 ans.

Les trois propositions de relogement qu'elle a reçues correspondent à des appartements plus petits, plus chers ou trop loin. Aide-soignante bientôt à la retraite, Dalila sait qu'elle touchera une toute petite pension. Elle peine déjà à régler son loyer actuel de 600 euros. « *Alors 200 euros de plus, comme j'ai pu voir dans les propositions de relogement, c'est beaucoup trop* », grince Dalila, désespérée face à une machine qui lui semble inarrêtable.

Un vrai gâchis !

Des revendications qui rejoignent celles de Marc, du collectif lillois De L'Air. Le petit groupe déplie une banderole qui dénonce la destruction de 150 logements sur les 320 que compte l'immeuble des Aviateurs, dans le quartier des Bois-Blancs. Soit environ 300 familles. « *Les gens sont là depuis des années, ils sont investis localement... C'est un vrai gâchis* », soupire-t-il, alors qu'un attroupement se fait quelques mètres plus loin.

Alors que la délégation s'échappe du rassemblement pour être entendue par la direction de l'Anru, les prises de parole s'enchaînent malgré la pluie. Toutes décrivent des logements détruits alors qu'ils n'auraient mérité qu'une simple réhabilitation. Ils dénoncent aussi un manque de concertation avec les habitants. Un locataire d'Amiens raconte que dans son quartier, « *la concertation a même commencé le soir de l'arrêté préfectoral qui annonçait la démolition* ».

Si le rendez-vous n'a pas débouché sur des mesures d'urgence très concrètes, une note positive se dégage de cette journée d'action. « *Ce qu'il s'est passé aujourd'hui est inédit : qu'autant de collectifs se soient rassemblés, c'est remarquable* » déclare un participant au rassemblement.

BELIN (Aisne) : LES SYNDICATS DU GROUPE MONDELEZ REJETTENT LE PROJET DE FERMETURE À CHÂTEAU-THIERRY !

Dans un communiqué, l'ensemble des organisations syndicales de Mondelez (Lu, Belin, Oréo, Milka, Côte-d'Or, Toblerone) rejettent le projet de fermeture de l'usine de Château-Thierry et exigent du groupe zéro licenciement contraint et zéro chômeur.

Les chiffres : 5 milliards de dollars, c'est le bénéfice net annoncé par le groupe Mondelez pour l'année 2023 avec une croissance de 14,4 % de ses ventes.

« Les représentants du personnel de Mondelez ont appris avec stupeur lors de la réunion du 31 janvier 2024 que l'entreprise a pour projet de fermer l'usine de Château Thierry et de transférer 50% de sa production en République Tchèque à Opava. Dans le même temps le groupe annonçait des résultats exceptionnels avec un chiffre d'affaires en hausse de 14,4% et un bénéfice net de 5 milliards de dollars ce qui rend encore plus inacceptable cette décision !!

Cette décision inique et révoltante va entraîner la suppression d'une centaine d'emplois directs et indirects. Pour les Castelthéodoriciens c'est 94 années d'expérience que l'on veut effacer Après avoir été le berceau de la marque Belin, Mondelez contribue à détruire le tissu industriel français en fermant une usine centenaire et en délocalisant une partie supplémentaire de la production de ses produits vendus en France à l'étranger. L'ensemble des salariés du groupe en France ainsi que ses représentants du personnel se battront aux côtés des salariés de Château Thierry pour la sauvegarde de leur emploi », précise le communiqué de l'intersyndicale.

LA CASSE SOCIALE SE PRÉCISE CHEZ CASINO : 6.000 EMPLOIS MENACÉS !

Le groupe de distribution Casino est en passe d'être repris presque totalement par un consortium composé des milliardaires Daniel Kretinsky et Marc Ladreit de Lacharrière (Auchan et Intermarché). **Une reprise qui va se faire au prix d'une casse sociale d'une ampleur inédite.**

Les négociations autour du rachat des enseignes de Casino, qui compte **50.000 salariés en France**, par le consortium Kretinsky, Ladreit de Lacharrière et le fond britannique Attestor commencent à prendre forme concrètement. Un plan de sauvegarde de l'emploi a finalement été annoncé. Des *« plans de départ volontaires »*, soit la méthode choisie pour tailler dans les effectifs, seront lancée dans la période à venir ont promis les représentants du consortium patronal. En d'autres termes, les menaces qui planait sur les emplois prennent brutalement forme. Alors que **1.000 personnes étaient déjà menacées fin 2023**, l'intersyndicale estime maintenant que ce sont 6.000 salarié-es qui pourraient perdre leur poste.

Au-delà des effets d'annonce de la direction du consortium sur *« l'accompagnement social des salariés »*, le scandale d'une aussi grosse casse sociale ne laisse aucun doute : les salarié-es seront accompagnés vers la sortie. C'est ce que dénonce notamment le comité social et économique (CSE) de l'entreprise, qui trouve inexistant le *« volet social »* du plan. De son côté l'intersyndicale du groupe, qui dénonçait la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des salarié-es et avertissait sur les *« licenciements et les départs forcés »*, poursuit les négociations pour obtenir des indemnités supérieures au minimum légal pour le plan de départ volontaire.

L'accord de méthode qui concrétisera le plan annoncé devrait être finalisé le 21 février.

Des inquiétudes se poursuivent cependant, notamment au sujet du siège de Casino à Saint-Étienne, qui supervisait les fonctions supports de l'ensemble du groupe. Une fois les magasins intégrés aux groupes Auchan ou Intermarché, le risque d'une liquidation de ce siège comptant **1.200 emplois** est grand. De même pour la filiale logistique, comprenant **2.000 salariés**, qui n'a aucune garantie de continuité une fois les accords avec le consortium finalisés. Il en va de même pour les enseignes non reprises, dont la fermeture prochaine pèse comme une épée de Damoclès, à l'image du Casino de la galerie marchande de Saint-Michel sur Orges, dans le 91, une *« catastrophe »* pour les habitants.

Ainsi, le rachat de Casino va engendrer une casse de l'emploi record, sur le dos des salarié-es, et ce, malgré les belles paroles du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, qui avait annoncé être mobilisé sur le sujet. Mobilisé à répondre aux intérêts des milliardaires capitalistes, sans aucun doute. Alors que les salarié-es se retrouvent massivement plongés dans l'incertitude et la tourmente, par la seule faute de la gestion calamiteuse du président de Casino, qui a cumulé plus de 7 milliards de dettes, tout en continuant à verser des dividendes aux actionnaires.

Face à la casse sociale, il est tout d'abord urgent d'interdire les licenciements et de diminuer le temps de travail pour que chaque travailleur ait un emploi. Plus largement, face à des propriétaires toujours plus voraces, la nationalisation sans rachat, sous contrôle des travailleurs de l'ensemble des entreprises menacées de fermeture est le seul moyen d'arriver à une gestion des entreprises dans l'intérêt des salariés. Les travailleurs ne veulent pas et ne doivent pas payer la crise !

MARSEILLE (BOUCHES-DU-RHÔNE) : "UN CLIMAT DE STRESS ET DE PEUR" POURQUOI LES SALARIÉS DE LA GROTTÉ COSQUER FONT GRÈVE ?

Ce dimanche 11 février, les salariés de la grotte Cosquer Méditerranée, à Marseille, font grève à l'appel de la CGT et de la CFDT.

"On veut bien vous accueillir avec le sourire, mais pas dans ces conditions" : devant l'entrée de la grotte Cosquer ce dimanche matin, avant l'ouverture de la grotte préhistorique reconstituée, les salarié-es brandissent des pancartes revendicatives.

À l'appel de la CGT et de la CFDT, une vingtaine de salarié-es font grève pour de meilleures conditions de travail. "Dans un contexte économique d'inflation, l'entreprise instaure un climat de stress et de peur", dénonce un tract distribué devant l'entrée du bâtiment.

Un lieu ouvert 7j/7 !

Les salarié-es de Cosquer Méditerranée réclament notamment une augmentation des salaires de 10%, des embauches pérennes pour faire face aux sous-effectifs, deux jours de repos consécutifs, des majorations pour les dimanches et jours fériés, le paiement des salaires à date fixe...

Depuis son ouverture le 4 juin 2022, la grotte Cosquer est ouverte sept jours sur sept, de 9h30 à 19h30.

Le tract distribué par la CGT dénonce la société Kleber Rossillon, qui gère le site. Selon les syndicalistes, elle a "enregistré en 2023 une hausse de fréquentation de plus de 15% sur les 12 lieux touristiques qu'elle gère." Dans ce contexte, ils demandent une revalorisation de leurs salaires.

Malgré ce mouvement social, la grotte Cosquer a pu ouvrir à 9h30. La grève a été suivie par une vingtaine de personnes, le site compte quatre-vingts salariés en CDI, et a recours à des saisonniers en cas de forte affluence pendant les vacances.

VALDUNES : UN REPRENEUR TROUVÉ MAIS 133 EMPLOIS PERDUS !!!

Valdunes, c'est cette entreprise du Nord, la seule en France encore capable de fabriquer des roues et essieux de TGV. Au début du mois de mai 2023, son actionnaire, le chinois MA Steel a annoncé qu'il n'investirait « plus un centime » dans la boîte. Depuis, les salariés se mobilisent derrière la banderole de leur syndicat CGT pour trouver un repreneur.

Après quelques péripéties, le groupe Europlasma, spécialisé dans le traitement des déchets, est finalement le seul à avoir déposé une offre de reprise pour les deux sites de Valdunes situés à Trith-Saint-Léger et Leffrinckoucke. Et celle-ci a posé ses exigences, notamment le soutien financier de l'État et des collectivités locales. « **Côté État, on a toujours dit qu'on était prêt à soutenir. Donc on le fera** », a précisé le ministère de l'Économie.

Malgré tout, plus d'une centaine de salariés resteraient sur le carreau.

Pour autant, le niveau de suppression d'emplois annoncé (133 emplois sur 308) et la « mise en sommeil » de l'activité essieux sont des problèmes majeurs. La bataille pour la souveraineté industrielle passe par le maintien d'une capacité de production d'essieux, ce qui nécessite tant la poursuite de cette activité que la préservation des compétences actuelles. "Les différents acteurs qui ont porté et accompagné le dossier doivent créer les conditions de la poursuite de cette activité », déclare la CGT.

Depuis mai 2023, la CGT Valdunes milite pour que l'entreprise soit reprise par un consortium alliant Alstom, la SNCF, la RATP, l'État et les régions Hauts-de-France et Île-de-France. Cette proposition, qui s'apparente à une nationalisation, n'a pas été privilégiée. « **Ils ne souhaitent remonter au capital que de manière minoritaire. Ils ne veulent pas diriger la boîte** », déplore Maxime Savaux de la CGT Valdunes. Pour tenter de limiter la casse sociale, la CGT souhaite une nouvelle table ronde associant les élus locaux, la SNCF, Alstom et Europlasma.

Objectif : qu'Europlasma accepte de conserver davantage de salariés. Le tribunal de commerce de Lille se prononcera le 20 mars prochain.

AMIANTE CHEZ RENAULT TRUCKS : VICTOIRE APRÈS 22 ANS DE PROCÉDURES !

La CGT Renault Trucks a acté cette semaine la fin de 22 ans de procédures ayant permis le classement « *amiante* » du site Renault Trucks de Vénissieux (Rhône) en 2016. Départ anticipé de salariés, reconnaissance d'un préjudice anxiété en ont découlé. Pour autant, le combat continue.

Réunie cette semaine à Vénissieux, la section retraitée de la CGT Renault Trucks vient d'annoncer « *la fin d'un combat de longue haleine* », celui de la reconnaissance et du classement « *amiante* » chez Berliet, RVI, puis Renault Trucks établissement de Vénissieux.

Longue haleine si on se rappelle que dans l'usine de Vénissieux, c'est dans les années 80 que la surmortalité qui concernait des ouvriers, particulièrement à la fonderie, avait été repérée. Avec le résultat que l'on sait aujourd'hui.

GALVANOPLAST (HAUTS DE SEINE) :

Sur la cinquantaine de salariés de l'usine, 40 ont cessé le travail, dont tous les ouvriers sauf les intérimaires.

Galvanoplast est une PME sous-traitante de grands groupes de la métallurgie, notamment dans l'automobile, pour le traitement de surface. Pour à peine plus que le SMIC, des travailleurs immigrés tunisiens, sénégalais, maliens, marocains, algériens passent leurs journées (certains en 3*8) à tremper des pièces dans des bains de produits toxiques. Les accidents de travail sont fréquents, les EPI insuffisants, les machines défaillantes, malgré les mises en demeure à répétition de l'Inspection du Travail. Parfois les salaires ne sont payés que le 15 du mois !

La section CGT de l'usine avait déjà mené une grève massive en décembre, sur le cahier de revendications suivant :

- Augmentation générale de 250 euros,
- Mise en place d'un 13ème mois,
- Augmentation des primes de paniers et d'habillage/déshabillage,
- Une meilleure couverture mutuelle et prévoyance,
- Un accord d'intéressement et de participation.

Dans le protocole de fin de conflit, la Direction avait alors promis d'ouvrir des négociations sérieuses sur les salaires. Elle est revenue sur sa parole, et ne veut finalement **discuter de rien d'autre que de l'intéressement !**

Excédés, les Galvanoplast, à l'appel de la CGT, ont relancé leur mouvement de grève. Les grévistes sont déterminés à poursuivre leur mouvement.

PORTS ET DOCKS : LA LUTTE CONTINUE CONTRE LA REFORME DES RETRAITES !

À Marseille, Fos-sur-Mer, Brest, au Havre, à Lorient, Rouen... la mobilisation des travailleurs des ports et docks se poursuit contre l'application de la réforme des retraites ! Des rassemblements ont été organisés, notamment à Istres où près d'un millier de dockers ont manifesté.

"L'attente a assez duré !" : après une nouvelle séquence de grèves totales sur tous les ports de France les lundi, mercredi 7 et vendredi 9 février, la fédération CGT des Ports et Docks appelle à 3 nouvelles journées de grève de 24h les 16, 22 et 27 février, avec "opérations ports morts" le 27 février.

« Nous bloquons les ports en France d'abord pour que la réforme des retraites du gouvernement ne s'applique pas à nous et prenne en compte la pénibilité de notre travail, comme s'y étaient engagés le ministre des Transports de l'époque Clément Beaune et le président Macron en 2022 lorsqu'il était en campagne », a expliqué Christophe Claret, secrétaire général CGT des dockers du golfe de Fos-sur-Mer.

« Au vu de nos conditions de travail, ce n'est pas acceptable que nous travaillions deux ans de plus alors que nous sommes obligés de travailler en horaires décalés, les week-ends, que de nombreuses personnes souffrent de troubles musculo-squelettiques et que nous sommes confrontés à l'amiante transportée dans les bateaux », a-t-il ajouté.

« Ça fait maintenant plus d'une année que la fédération nationale des Ports et Docks CGT combat cette réforme injuste », a également expliqué Johann Fortier, secrétaire de la CGT des ouvriers dockers du port du Havre. Le responsable CGT ajoute : « **Bien au-delà du coup de force du 49.3, nous avons maintenu la lutte contre cette réforme. Car aujourd'hui, pour les travailleurs portuaires et dockers, il est impossible de travailler jusqu'à 64 ans** ».

Le secteur des ports et docks est particulièrement mobilisé contre l'application de la réforme des retraites !

Les mouvements de grèves de ce début du mois de février font écho aux grèves engagées par la CGT et les travailleurs des ports et docks à l'automne-hiver 2023, après une très forte participation des portuaires et dockers à la mobilisation contre la réforme des retraites au premier semestre 2023.

Grâce à un accord de branche, les dockers peuvent valider leur carrière complète en partant quatre ans avant l'âge légal qui, de 58 ans a donc été porté à 60 ans pour eux suite à l'application de la réforme des retraites impulsée par le gouvernement français l'an dernier. Avec la CGT, les portuaires et dockers réclament une reconnaissance de la pénibilité de leur métier pour obtenir une meilleure retraite anticipée. Les travailleurs des ports et docks revendiquent également des investissements dans les infrastructures portuaires.

Comme nous l'écrivions précédemment : " La bataille pour la justice sociale, qui inclut la question de la retraite, se poursuit dans tous les secteurs. Encourageons à la confédéralisation des luttes contre l'application de la réforme des retraites ! Soyons conscients qu'une victoire, même dans une seule branche professionnelle peut encourager et servir de « jurisprudence » des luttes, permettre l'émulation et l'ouverture de perspectives à un secteur entier, et en réalité à l'ensemble des secteurs et branches professionnelles du pays".

Ces combats nécessaires à mener pour saboter et « limiter » l'application de la réforme des retraites peuvent et doivent s'articuler avec une revendication de conquête sociale : le rétablissement de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, 55 ou moins pour les métiers pénibles.

SÛRETÉ NUCLÉAIRE : AU NOM DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, LES PERSONNELS DE L'IRSN SE MOBILISENT CONTRE UN PROJET DE FUSION !

En mettant notamment l'expertise nucléaire sous pression de la décision politique, ce projet aurait un double impact : une perte d'indépendance et de transparence, dangereuse pour la sécurité des populations.

« *Non au démantèlement* » : la banderole déployée voici un an aux fenêtres de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) sur le site de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) n'a pas été décrochée. Au printemps 2023 pourtant, le projet de fusion avec l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) avait été rejeté par l'Assemblée nationale. Simple sursis : le projet de loi « *relatif à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire* » a refait surface en novembre dernier. Aujourd'hui adopté au Sénat, il est rejeté avec force par les personnels pour qui l'IRSN est aujourd'hui « assassinée ».

Établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) créé en 2001, l'Institut compte quelque 1.500 salariés, attirés par sa double culture d'expertise et de recherche. Ils et elles sont chercheurs en génie atomique, en radio-écologie marine, physiciens nucléaires, radiochimistes, experts en sécurité des transports des matières nucléaires... Des profils variés et hautement qualifiés, dont l'activité se structure autour de trois pôles de compétences : la sûreté nucléaire ; la santé et l'environnement ; la défense sécurité et la non-prolifération.

Une double culture d'expertise et de recherche !

Le jeudi 8 février 2024, ils manifestaient de la place d'Italie, à Paris, jusqu'à proximité du Sénat à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, CFE-CGC, venus des sites de Fontenay-aux-Roses, Cherbourg (Manche) ou Cadarache (Bouches-du-Rhône). Comme il y a un an, ils sont pour beaucoup vent debout contre un projet qui, affirment-ils, va dégrader notamment la qualité de l'évaluation des risques nucléaires et radiologiques et durablement désorganiser la chaîne de contrôle en sûreté. Dans ce grand chambardement, l'attachement à la double culture d'expertise et de recherche explique en grande partie l'opposition des personnels au projet. Plus que l'attachement d'ailleurs, la certitude de son efficacité, car séparée et indépendante de l'autorité de sûreté en charge de la décision, en l'occurrence l'ASN. Or, la fusion romprait cet équilibre essentiel notamment à l'acceptation du nucléaire par les populations, comme l'explique Philippe Bourachot, délégué syndical CGT de l'IRSN.

Cette perte d'indépendance, la séparation entre expertise « *civile* » et expertise « *de défense* » est aussi une source de grande préoccupation. « **Elle romprait le dialogue qui s'est patiemment construit pendant vingt ans entre les spécialistes de chaque domaine, poursuit le délégué CGT, ce qui entraînerait une réelle perte de compétences** ».

Il y a un an déjà, trois anciens présidents de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques alertaient sur les conséquences d'un projet qui n'était « **ni attendu, ni souhaité, ni réclamé** ». Au quotidien, sur les sites de l'IRSN, « *il est dans toutes les têtes et cela fait plusieurs mois que cela dure. Pour beaucoup, les équipes sont en souffrance et en perte de sens, confie un cadre, car les salariés n'en comprennent ni les finalités, ni l'impact sur leur avenir* ».

Quel dialogue avec la société civile ?

Tout aussi inquiétant, le projet de loi ouvre la voie à la défiance des populations. Ainsi, dénonce notamment l'intersyndicale, fait-il « *disparaître l'obligation légale de publication des avis techniques et scientifiques qui s'impose aujourd'hui à l'IRSN* ». Sans que la future ASNR (Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection) ne soit, a *contrario*, contrainte de développer un quelconque dialogue avec la société civile. Cette régression en matière de transparence est pour le moins dangereuse, et mal vécue par les personnels, alors que le président de la République a replacé l'énergie nucléaire comme énergie essentielle au *mix* énergétique.

Ce n'est en effet pas seulement la fusion en tant que telle qui est contestée, mais le choix du « *moment* » pour la mettre en œuvre : cette déstabilisation de la chaîne interviendrait en effet alors qu'ont été annoncées la prolongation de la durée de vie d'une partie du parc nucléaire existant et la construction de six EPR2.

Une fusion irréalisable en neuf mois !

Tous les personnels, à l'IRSN comme à l'ASN, planchent déjà sur ces nouveaux chantiers et, souligne l'intersyndicale, « **font face à une hausse très importante de leur charge de travail** ». La perspective d'une fusion, avec toutes les réorganisations et les incertitudes qu'elle implique, ne ferait qu'aggraver la charge qui pèse aujourd'hui sur eux. Comment imaginer, d'ailleurs, que les 1.500 salariés de l'IRSN de droit privé d'un côté, et les 500 fonctionnaires de l'ASN de l'autre, vont pouvoir travailler sereinement et efficacement dans la nouvelle structure, dès le 1er janvier 2025 ? « **Parce qu'ils ont des statuts, des procédures, des systèmes d'informations différents, c'est tout simplement irréaliste alors que cette désorganisation interviendra au moment même où le pic d'activité est attendu** », explique Philippe Bourachot. Dont la détermination à dénoncer et repousser ce projet, comme celle des personnels de l'IRSN, est intacte avant l'arrivée du projet de loi à l'Assemblée nationale, au printemps 2024.

INDUSTRIES CHIMIQUES : QUAND L'ANTI-CÉGÉTISME PRIME SUR LES VALEURS SYNDICALES !

Voilà la question que l'on peut légitimement se poser face à la contestation déposée par le Syndicat National des Techniciens et Cadres de la Chimie et connexes CFE-CGC devant le tribunal judiciaire de Paris contre la liste CGT pour le CSE au siège EUROAPI, filiale de SANOFI.

Ce qui est le plus inattendu, c'est que ce syndicat a déposé son recours juridique pour non-respect de la parité (**liste trop féminine**) non pas après le dépôt de liste mais après la proclamation des résultats.

Manifestement, le fait de devoir siéger au CSE à côté d'une élue CGT semble difficilement supportable pour ce syndicat majoritaire. Il préfère donc demander l'annulation de l'élection de notre élue, quitte à laisser un siège vacant et priver une partie des salarié-es de leur représentation au CSE. L'audience judiciaire s'est tenue ce 9 février et le rendu de jugement doit être fait le 28 février.

À 3 semaines du 8 mars, journée pour la défense des droits des femmes, les travailleuses et les travailleurs apprécieront !

USINAGE DE COMPIEGNE SAS (OISE) : UNE FONDERIE MENACÉE DE FERMETURE !

Il faut stopper l'hémorragie immédiatement ! Une nouvelle fonderie est menacée de fermeture en France, après son rachat en août 2023 par le fonds d'investissements allemand : Callista, Aludyne France SAS à Venette dans l'Oise se renomme Usinage de Compiègne SAS. Cette fonderie, spécialisée dans les portes-fusées pour l'industrie automobile, a comme client principal Benteler un équipementier automobile allemand qui annonce vouloir arrêter de travailler avec l'usine française. L'histoire se répète, un donneur d'ordre fait la pluie et le beau temps auprès d'un de ses sous-traitants, mais à la fin ce sont les salariés et leurs familles qui subissent ces choix. Pendant encore combien de temps les pouvoirs publics vont-ils laisser le massacre de nos fonderies et plus généralement de l'industrie s'opérer ?

La proposition de Loi portée par les salariés de GM&S La Souterraine «responsabilité des donneurs d'ordres vis-à-vis des sous-traitants, des emplois et des territoires » est un des outils pour protéger des donneurs d'ordres du secteur automobile qui orientent, décident et managent les entreprises sous-traitantes.

Le département de l'Oise a déjà payé un lourd tribut dans cette hécatombe d'entreprises qui disparaissent. La CGT Usine de Compiègne SAS et la FTM-CGT appellent les pouvoirs publics à se saisir du dossier afin qu'un avenir se dessine pour la cinquantaine de salariés.

PRÉAVIS DE GRÈVE À LA MÉRIDIONALE ET CHEZ CORSICA LINEA !

La CGT a déposé un préavis de grève de 48 heures du 11 au 13 mars dans les deux compagnies de la délégation de service public corse. En cause : l'ouverture en avril de la ligne Toulon - L'Île-Rousse de La Méridionale.

La CGT des marins de Marseille, dans un préavis daté du mercredi 14 février, appelle à 48 heures de grève dans les deux compagnies de desserte de la Corse au départ de Marseille.

Le tract fait état de revendications communes : respect d'accords internes, rencontres avec les dirigeants des compagnies, création d'un collège et lycée professionnel public des métiers de la mer sur le port de Marseille... Mais c'est surtout la délégation de service public (DSP) qui inquiète le syndicat.

En cause : l'ouverture, le 6 avril prochain, d'une rotation entre Toulon, l'Île-Rousse et Livourne La Méridionale, qui risque, selon la CGT, de mettre à mal la délégation de service public de transport maritime de continuité territoriale entre la Corse et le continent.

Il est hors de question que cette ligne démarre!

"Il est hors de question que cette ligne démarre, appuie Frédéric Alpozzo, le secrétaire général de la CGT marins. "Elle n'a pour seul but que de faire exploser la DSP aux yeux de Bruxelles en ouvrant la porte à des contestations sur le plan juridique. Il appartient aux marins des deux compagnies de se mobiliser ensemble pour empêcher cette destruction et renforcer le service public entre la Corse et le continent."

Annoncée le 22 décembre dernier, l'ouverture de cette nouvelle liaison assurée par le Kalliste entre Toulon et l'Île-Rousse rencontre un certain succès. Selon nos informations, plus de 3000 réservations ont été enregistrées au cours des 72 heures ayant suivi l'ouverture de la billetterie, le 9 février.

Sur le principe, cette nouvelle ligne ne pose pas de problème, à condition de ne transporter que des passagers. Raison pour laquelle les marins de la CGT demandent des éclaircissements de la part de la CMA-CGM, propriétaire de La Méridionale, à la faveur d'une rencontre entre les actionnaires des deux compagnies.

Ils réclament également des "actions" pour "faire respecter" les obligations de service public et la DSP délibérées par l'Assemblée de Corse, empêchant l'ouverture par la Corsica Ferries d'une nouvelle ligne, dès le printemps, au départ du port de Sète jusqu'à l'Île-Rousse. *"Nous défendons la DSP, l'argent public et les emplois, face aux ententes entre armateurs, insiste Frédéric Alpozzo. Nous sommes déterminés."*

GRÈVE POUR LES SALAIRES À ALSTOM !

A l'appel de la CGT, les salariés des sites d'Alstom ont débrayé le mardi 13 février pour exiger une hausse des salaires et peser dans le rapport de force. Certains sites sont mobilisés depuis le 6 février face à des négociations annuelles obligatoires jugées largement insuffisantes

Les syndicats revendiquent une hausse générale de 10%, pour compenser l'inflation des dernières années. C'est dire si la proposition de la Direction, entre 1,5 et 3,1% est largement en dessous des attentes des salariés.

Le groupe Alstom engage par ailleurs un plan de suppression de postes brutal visant essentiellement les fonctions support au siège du groupe. Au total, ce «*plan d'adaptation*» prévoit de supprimer 1.537 postes dans le monde, dont 298 en France".

LIBRAIRIES / BOULINIER (Paris) : FLICAGE, SANCTIONS, LICENCIEMENTS : IL FAUT QUE CA CESSE !

Le 5 février, Spencer salarié de Boulinier, a reçu son courrier de licenciement. 6 jours après son entretien, la direction n'a pas perdu de temps. Le motif ? Avoir eu une réponse qui a déplu à un client insistant. Un individu bien connu des salarié(e)s Boulinier, et de la direction, qui a déjà eu le même comportement véhément avec d'autres employé(e)s.

En faisant le choix d'utiliser ce prétexte pour sanctionner lourdement et abusivement Spencer, la direction de Boulinier confirme une nouvelle fois le mépris de son personnel. Ce licenciement est celui de trop ! De plus, les salarié(e)s de Boulinier sont soumis(es) depuis de nombreuses années à une surveillance permanente de leur direction. Elle utilise, sans même chercher à s'en cacher, le dispositif de vidéo « protection » des magasins afin de fliquer son personnel. Parfaitement au courant de l'illégalité de ce procédé, les dirigeants s'obstinent et semblent considérer que le droit s'arrête à la porte de leurs magasins. Plus grave encore, malgré de nombreuses alertes et témoignages de remarques sexistes et sexuelles subies par les employé(e)s au sein de l'entreprise, la direction, contrairement à ses obligations, ignore ces problèmes et se refuse à prendre les mesures nécessaires pour protéger ses salarié(e)s.

Pire, la direction va jusqu'à donner comme consigne : « *ne le prenez pas personnellement, ne froissez pas les clients, le client est roi* »!!!

Les salarié(e)s ont des droits : nous les ferons respecter !

Nous exigeons des conditions de travail décentes et respectueuses des personnes à Boulinier :

- Prévention et lutte effective contre les comportements discriminatoires (sexistes et homophobes) et à caractère sexuel au sein de l'entreprise :

*Mise en place d'une procédure d'alerte.

*Formation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour tous les membres de l'entreprise.

-Arrêt de la vidéosurveillance des employé(e)s.

-Arrêt des procédures disciplinaires abusives.

-Réintégration de Spencer et levée de toutes les sanctions arbitraires.

Les salarié(e)s ont engagé, jeudi 15 février, un mouvement de grève pour obtenir satisfaction. Nous ferons connaître les agissements et les comportements qu'ils subissent.

Avec le soutien de l'UD CGT de Paris et la Fédération du Commerce, les salarié(e)s se sont mis en grève et se sont rassemblé(e)s devant le magasin de Saint-Michel.

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement